



COMMUNIQUE DE PRESSE

LEROY MERLIN : UN PLAN DE LICENCIEMENT QUI NE PORTE PAS SON NOM

La Direction de chez Leroy Merlin (enseigne de la Galaxie Mulliez) a décidé de supprimer tous les postes de comptable dans l'ensemble de ses magasins sans annoncer de Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Que vont devenir les 200 salariés qui occupent ces postes : reclassements, démissions, licenciements ?

Sous couvert d'un accord d'entreprise dit de Gestion des Emplois et Parcours Professionnels (GEPP), qui n'est au bout du compte qu'une antichambre à un Plan de licenciement, l'enseigne Leroy Merlin ne laisse que peu d'alternative à ses salariés, la plupart ayant plus de 20 ans d'ancienneté.

Les propositions de changement de poste de travail sont : « Tu es comptable, l'entreprise, dans sa grande générosité, te propose d'être à la logistique pour remplir les rayons à partir de 6 h du matin ! ».

La Section Fédérale du Commerce & VRP et la Section FEC FO de Leroy Merlin dénoncent haut et fort ces pratiques de rentabilité à outrance et ce mépris pour les salariés devenus « inutiles » aux yeux de cette direction.

Les salariés concernés par cette disparition des métiers comptables en magasins se sentent méprisés et complètement abandonnés par l'entreprise à laquelle ils ont dévoué une grande partie de leur vie.

Il y a peu, la direction générale Leroy Merlin déclarait avec emphase : *Je veux souligner à quel point "l'Humain au cœur de l'Entreprise" engage l'ensemble des managers et des équipes. C'est comme ça que nous avons toujours su pérenniser et amplifier notre culture humaine. Quelle hypocrisie !!!*

La Section Fédérale du Commerce & VRP et la Section FEC FO de Leroy Merlin apportent tout son soutien aux salariés impactés par ce plan de licenciement « déguisé ».

Paris, le 15 avril 2024

Contacts :

Bernard VIGOUROUS : Délégué Syndical Central Leroy Merlin France 06 58 76 09 13

Cyril SEGUIN : Représentant Syndical au CSEC 06 33 74 17 04

David MALEZIEUX : Secrétaire adjoint de la Section fédérale du Commerce & VRP 06 11 13 04 03